



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 4941

Texte de la question

M. Philippe Bonnecarrere attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la complexité administrative de la gestion des dossiers viticoles. A ce titre les viticulteurs sont amenés à établir ou à répondre à nombreux formulaires. La profession viticole française a toujours tendance à penser que les formalités administratives sont beaucoup plus limitées dans les autres pays de la Communauté et notamment dans des pays très directement concurrents sur le plan viticole. Il lui demande quelles sont les mesures qui pourraient être envisagées pour simplifier la tâche administrative de nos viticulteurs.

Texte de la réponse

Les réglementations communautaire et nationale dans le secteur du vin qui couvrent une vaste gamme de questions ont abouti à une multiplication des demandes de formulaires d'information et de contrôle auprès des viticulteurs et ont atteint aujourd'hui une importance dont les producteurs contestent parfois l'utilité et soulignent dans certains cas les double emplois. Le ministère de l'agriculture et de la pêche, qui partage les préoccupations des viticulteurs dans ces domaines, a demandé aux ministres de l'économie et du budget de bien vouloir mettre en place des groupes de travail avec les responsables des administrations concernées pour examiner les solutions susceptibles d'être proposées.

Données clés

Auteur : [M. Bonnecarrère Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4941

Rubrique : Vin et viticulture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 août 1993, page 2502

Réponse publiée le : 27 septembre 1993, page 3182